

Date de publication : **07/08/2025**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu LEMOINE, opérateur de marché en charge de l'intérim de la direction de la division Financement et des opérations de marché, du 8 août au 1^{er} septembre 2025 inclus, à l'effet de réaliser et de signer les actes listés ci-dessous et relatifs à l'exercice des attributions de la division Financement et des opérations de marché visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié :

- Le programme de refinancement court et moyen/long terme du groupe ;
- La couverture du bilan en taux et en change ;
- La publication des barèmes de taux ;
- La détermination des taux d'intérêt des prêts (préalablement aux signatures de conventions et aux décaissements) et celle des marges pour les prêts libellés en devises ;
- Dans le cadre défini par le Conseil d'administration, les transactions financières en toutes devises et sur tous marchés, réglementés ou non (en particulier les actes permettant de réaliser toutes opérations sur les instruments financiers et les actes permettant de réaliser tous emprunts et notamment les emprunts obligataires tant auprès des banques ou autres institutions de crédit que dans le cadre d'accords bancaires, d'obligations ou autres titres négociables et de consentir toutes stipulations d'intérêts), la gestion de la trésorerie, à court et moyen terme, et les opérations de couverture des risques de taux et de change par l'utilisation des instruments financiers appropriés ;
- La certification des copies conformes à l'original ;
- Les correspondances, actes, contrats, marchés et toutes autres pièces relatifs aux prestations de service rendues par l'AFD ;
- Les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD ou pour lesquels l'AFD a reçu un mandat de gestion.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 18 juillet 2025
En un exemplaire original

Le directeur général
Rémy RIOUX